

Conseil d'administration de l'UNICEF
Réunion d'avant-session en vue de la session annuelle
de 2024

28 mai 2024, de 10 h à 11 h
Réunion virtuelle (via Zoom)

SUJETS DE DISCUSSION

Att. : M. Andrés Franco

Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Excellences, Honorables délégués,

La réunion d'avant-session de ce matin sera l'occasion de vous offrir un aperçu des questions de procédure et de logistique liées à la prochaine session annuelle.

La réunion d'avant-session sera suivie de deux réunions d'information informelles autour des thématiques suivantes :

a) Le rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025 et le rapport annuel de 2023 de la Directrice générale de l'UNICEF ; et le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ;

b) Le rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025.

[Ordre du jour et calendrier]

Honorables délégués, la session annuelle du Conseil d'administration de 2024 prendra la forme d'une réunion en présentiel entre les **11 et 14 juin** dans la salle de conférence 2 du bâtiment des conférences du siège des Nations Unies.

Le **mardi 11 et le mercredi 12 juin**, les réunions matinales se dérouleront de 10 h à 13 h, et celles de l'après-midi, de 15 h à 17 h.

Le **jeudi 13 et le vendredi 14 juin**, les réunions ne se tiendront qu'en matinée, de 10 h à 13 h.

L'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2024/10) sont consultables sur le [site Web](#) du Conseil d'administration.

Conformément à l'usage, l'ordre du jour actualisé sera publié quotidiennement dans le *Journal des Nations Unies*.

J'ai le plaisir de partager avec vous un aperçu du calendrier provisoire.

Le ***mardi 11 juin***, la session débutera par l'adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux (*point 1*).

Ces actions seront suivies des déclarations liminaires de la Présidence du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF (*point 2*).

À la suite de quoi le Conseil étudiera le rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025 et le rapport annuel de 2023 de la Directrice générale de l'UNICEF (*point 3*). Le rapport s'accompagne de plusieurs annexes, que vous pourrez parcourir sur le [site Web](#) du Conseil d'administration.

À l'ordre du jour figurera également une déclaration prononcée par le Corps commun d'inspection (à l'horizon 2024), en lien avec le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection.

La session sera ensuite consacrée aux échanges autour du *point 3* de l'ordre du jour et aux déclarations générales/nationales des différentes délégations.

Du temps additionnel sera réservé ***l'après-midi*** à la proclamation de déclarations générales et nationales, mais aussi de commentaires complémentaires portant sur le *point 3* de l'ordre du jour.

Nous nous intéresserons ensuite au rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (*point 4* de l'ordre du jour).

S'ensuivra l'examen par le Conseil du *point 7*, à savoir l'exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

L'étude du *point 8* (exposé sur la culture institutionnelle et la diversité) clôturera la journée.

La matinée du mercredi 12 juin démarrera par l'examen des rapports d'évaluation et des réponses de l'administration, au titre du *point 10* de l'ordre du jour. Le Conseil se penchera sur les dossiers suivants : le rapport annuel de 2023 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et la réponse de l'administration ; l'évaluation des approches de l'UNICEF en matière de plaidoyer, ainsi que la réponse de l'administration ; l'évaluation des investissements de l'UNICEF en faveur du renforcement institutionnel pour le changement social et comportemental, ainsi que la réponse de la direction de l'UNICEF.

Sera ensuite abordée l'évaluation de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, en faisant fond sur le travail préparatoire du Corps commun d'inspection (*point 13* de l'ordre du jour).

Le *point 14*, le cadre amélioré de gestion des risques institutionnels de l'UNICEF, prendra le relais.

La réunion matinale se clôturera sur l'étude du *point 11*, à savoir le rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2023, ainsi que la réponse de l'administration.

L'après-midi, le premier point à l'ordre du jour (*point 16*) sera la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé – rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le *point 15* (rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré pour 2022-2025) sera examiné dans la foulée. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 sera accessible aux États Membres sur le site Web dédié.

L'étude du rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF à destination du Conseil d'administration, ainsi que l'examen de la réponse de la direction de l'UNICEF (*point 12*) clôtureront la session. Le rapport annuel de 2023 du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit à destination du Conseil d'administration sera également à l'ordre du jour.

La matinée du jeudi 13 juin, l'exploration du *point 9* (point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement) ouvrira les débats.

Suite à quoi l'ordre du jour portera sur le *point 6* (prorogations des programmes de pays en cours).

Puis, il s'agira d'examiner le *point 5*, à savoir le rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres.

Le *point 17* (déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF) viendra clôturer la matinée.

Le vendredi 14 juin, la session s'ouvrira sur le *point 18* (questions diverses).

Puis, sera abordé le *point 19* (adoption des projets de décision).

Le dernier thème de l'ordre du jour – et de la session – sera le *point 20* (Prix du personnel de l'UNICEF et déclarations finales de la Directrice générale et de la Présidence du Conseil d'administration).

[Documentation]

[[Affichage de la diapositive 1 du site Web]]

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, la documentation officielle ayant trait à la session a été mise à la disposition du public sur le site Web selon le calendrier prévu. Quelques documents ont été publiés sur le site Web après l'échéance officielle (soit six ou quatre semaines avant le lancement de la session, selon le type de document) ; le Bureau en a été informé en amont.

Je tiens également à porter à votre connaissance la publication du Guide d'utilisation (en anglais) sur la page d'accueil du site Web du Conseil d'administration. Il comporte de précieuses informations sur les modalités de navigation sur le site Web, à commencer par la visualisation des documents organisés par session.

Conformément aux pratiques usuelles, les déclarations formulées auprès du Bureau du Secrétaire général par les différentes délégations seront publiées (après proclamation) sur le site Web du Conseil d'administration et dans le *Journal des Nations Unies*.

[Consultations informelles sur les projets de décision]

Les projets de décision compilés ont été diffusés à l'attention des membres du Conseil d'administration et des observateurs le **mardi 14 mai**, soit quatre semaines avant le début de la session.

Afin d'optimiser la finalisation des processus de négociation d'ici au 13 juin 2024, les différentes délégations ont été cordialement invitées à soumettre leurs propositions écrites (en vue des projets de décision) auprès de leur coordonnateur respectif avant l'heure de fermeture des bureaux le **5 juin**.

La compilation actualisée des projets de décision sera diffusée par courrier électronique avant l'heure de fermeture des bureaux le **6 juin**.

Veillez trouver ci-après le calendrier des consultations informelles (en présentiel, sans exception) portant sur les projets de décision :

- Le **lundi 10 juin**, les premières consultations informelles ayant trait aux projets de décision se tiendront en **salle de conférence B** (bâtiment des conférences du Secrétariat des Nations Unies) **de 14 h à 18 h**.

Les consultations informelles planifiées tout au long des journées de session se dérouleront comme suit :

- **Le mardi 11 juin : de 13 h 15 à 14 h 45 en salle de conférence 2** (bâtiment des conférences du Secrétariat des Nations Unies).
- **Le mercredi 12 juin : de 13 h 15 à 14 h 45 en salle de conférence 2** (bâtiment des conférences du Secrétariat des Nations Unies).
- Le lieu désigné pour la tenue des consultations programmées de 17 h à 18 h les mardi 11 et mercredi 12 juin sera communiqué en temps voulu.
- Les dernières consultations informelles se tiendront **le jeudi 13 juin** de 14 h à 18 h **en salle de conférence 2** (bâtiment des conférences du Secrétariat des Nations Unies).

[[Affichage de la diapositive 2 sur les déclarations et les accréditations]]

[Accréditation et enregistrement à la réunion]

Honorables délégués,

Nous invitons les membres du Conseil d'administration (ainsi que les observateurs et les représentants des organisations souhaitant assister à la session) à remplir le [formulaire d'accréditation](#) dans les plus brefs délais, au plus tard le vendredi 7 juin, à 17 h (heure avancée de l'Est).

[Déclarations]

Les délégations qui prévoient des déclarations sont conviées à envoyer les versions électroniques à l'avance à mon collègue, M. Nogel S. Viyar (nsviyar@unicef.org).

À cet effet, veuillez indiquer dans la ligne d'objet de votre message, la **date de la réunion**, ainsi que l'**intitulé** et le **numéro du point de l'ordre du jour**.

Les déclarations resteront sous embargo jusqu'à leur proclamation, puis seront publiées sur le site Web du Conseil d'administration et dans le *Journal des Nations Unies*.

Il est cordialement rappelé aux délégués que les déclarations ne doivent pas dépasser **trois (3) minutes pour les délégations individuelles** s'exprimant au nom de leur pays, et **cinq (5) minutes lorsqu'il s'agit de déclarations adressées au nom des groupes régionaux des Nations Unies** ou de **déclarations étant communes à au moins deux États Membres**.

Comme à l'accoutumée, les délégations sont invitées à formuler leurs éventuelles remarques dans les délais impartis, et à soumettre la version longue de leur intervention en vue de la publication sur le site Web du Conseil d'administration.

Les microphones des intervenants commenceront à clignoter *une minute* avant l'écoulement du temps alloué et seront mis en sourdine au bout d'*une minute* de dépassement.

Les microphones seront mis en sourdine aussi bien pour les représentants des États Membres que ceux de l'UNICEF.

[Liste indicative des intervenants]

Nous prions les délégations de bien vouloir adresser leurs requêtes préalables de prise de parole à ma collègue, M^{me} Judith Yemane (jyemane@unicef.org), le ***vendredi 7 juin à 23 h 59 (heure avancée de l'Est) au plus tard.***

Veuillez préciser, dans l'objet du message, la date de la réunion, ainsi que l'intitulé et numéro du point de l'ordre du jour.

Les requêtes reçues avant la date limite seront incluses dans la liste indicative des intervenants, laquelle sera publiée ***le lundi 10 juin à midi***, sur le site Web du Conseil d'administration.

Les requêtes reçues après la date limite seront considérées comme des demandes de prise de parole effectuée depuis l'auditoire.

La liste indicative reflétera l'ordre dans lequel les délégations seront appelées par la Présidence pour prononcer leurs déclarations au cours des débats généraux et des discussions portant sur des points particuliers.

Nous vous rappelons que la Présidence accordera le droit à la parole en suivant l'ordre de priorité suivant :

- (a) Premièrement, les membres du **Bureau** du Conseil d'administration de l'UNICEF qui souhaitent prendre la parole, en fonction de leur rang ;
- (b) Deuxièmement, les représentants des **groupes régionaux** des Nations Unies s'exprimant en leur nom, en fonction de leur rang ;
- (c) Troisièmement, les délégations des missions permanentes des Nations Unies qui auront envoyé par écrit **leurs requêtes de prise de parole, à l'avance et en temps voulu** – la priorité étant accordée aux membres du Conseil d'administration, puis aux observateurs ;
- (d) Seront enfin considérées **les requêtes écrites préalables reçues après la date limite**, suivies **des requêtes provenant de l'auditoire** par le biais du système électronique, en suivant l'ordre de réception desdites requêtes.

Les délégations s'exprimant au nom de groupes régionaux, ainsi que celles soumettant des déclarations conjointes d'au moins deux États Membres, sont invitées à en informer le Secrétariat au préalable.

Votre coopération est précieuse pour une distribution de la parole efficace, conformément à l'ordre préétabli.

Faisons de cette session du Conseil d'administration un succès !

Je vous remercie, Monsieur le Président.
